

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

ACCEPTER

LA BANQUE D'UN AMI VOUS DEMANDE DE PAYER À SA PLACE, CAR VOUS VOUS ÉTIEZ PORTÉ CAUTION

Date de publication : **10/04/2019** - Banque/argent

Un de vos amis a souscrit un crédit pour acheter une voiture. Pour lui rendre service, vous vous êtes porté(e) caution auprès de sa banque pour cet emprunt. Aujourd'hui, sans vous prévenir, votre ami a cessé ses remboursements mensuels. Et la banque vous réclame la somme due, ainsi que des intérêts de retard.

Le prêteur doit vous prévenir dès le premier incident de paiement caractérisé non régularisé ([article L. 314-17 du code de la consommation](#)). S'il ne l'a pas fait, refusez de payer les pénalités ou intérêts de retard échus entre la date de ce premier incident et celle où vous avez été informé(e) ([article L. 343-5 du code de la consommation](#)). En revanche, vous devrez bien vous acquitter de la somme due en principal.

A noter

Ne signez pas un engagement de caution à la légère. Si le débiteur ne peut plus rembourser, c'est vous qui serez poursuivi(e) en paiement des sommes dues.

Si vous vous engagez comme caution simple, vous ne serez poursuivi(e) que si les biens du débiteur sont insuffisants pour couvrir sa dette.

En revanche, si vous êtes caution solidaire, vous pourrez être poursuivi(e) dès que le débiteur principal aura été mis en demeure de payer par le créancier.

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame, Monsieur,

J'ai reçu votre courrier me réclamant la somme de (?) euros au titre du contrat de cautionnement que j'ai signé le (date) en faveur de M./Mme (nom et prénom de l'emprunteur) à l'occasion d'un crédit pour l'achat d'une voiture.

Je constate que vous avez attendu bien longtemps pour m'appeler en garantie, alors que l'article L. 314-17 du code de la consommation vous oblige à informer la caution de la défaillance du débiteur dès le premier incident de paiement caractérisé susceptible d'inscription au fichier des incidents de paiement.

En conséquence, je refuse de payer les frais afférents au retard que vous avez mis à me prévenir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/la-banque-dun-ami-vous-demande-de-payer-sa-place-car-vous-vous-etiez-porte-caution>